

Compte rendu de l'assemblée générale spéciale de négociation

Tenue les 4 – 5 et 6 mai 2021 sur la plateforme ZOOM

1. Mot de bienvenue

Le président prend parole en souhaitant la bienvenue aux membres, et explique quelques directives concernant le déroulement de cette assemblée générale en plateforme virtuelle. Il indique le déroulement général dont la prise de parole et le vote. Il demande aux membres de noter leurs questions tout au long de la présentation, car il y aura une période de questions/réponses qui suivra immédiatement à la fin de la présentation de chaque bloc.

Il indique le numéro de téléphone pour rejoindre le service technique disponible pendant la durée de la séance afin de résoudre différentes problématiques de connexion.

La secrétaire procède à la lecture d'une série de considérants, elle explique que le but est de légitimer la tenue de cette assemblée générale en plateforme virtuelle ZOOM.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Johanne Soucy et appuyé de Julie Bouvrette d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Le président demande le vote.

C'est adopté

3. État des négociations

Le vice-président en santé, responsable de la négociation nationale au niveau local, se présente et explique le contexte actuel de négociation de notre convention collective nationale qui est échue depuis le 30 mars 2020, les raisons et le but de consulter les membres en 12 séances sur 3 jours, il donne plusieurs indications à l'assemblée sur la situation de la négociation dans le contexte actuel, il passe la parole à Keven Poulin pour plus de détails sur l'état des négociations.

Keven se présente, il explique qu'il y a eu très peu d'avancement aux tables de négociation au cours de l'automne et de l'hiver, la colère des travailleuses et des travailleurs se fait sentir et à augmenter dernièrement et avec raison. Les offres du gouvernement sont nettement insuffisantes, qu'un message fort doit être envoyé au gouvernement en intensifiant la mobilisation, la pression et qu'il faut planifier la grève dès maintenant. Il poursuit en présentant les tableaux des offres du gouvernement qui sont actuellement sur la table. Il énumère toutes nos offres qui sont ignorées par le gouvernement.

Joanie Cyr prend parole pour se présenter à l’assemblée et elle fait mention des maigres avancées à la table sectorielle. Elle explique que les offres du dépôt patronal du 31 mars dernier sont nettement insuffisantes pour nous permettre d’attirer et de retenir le personnel et ne tiennent aucunement compte des problèmes vécus au quotidien par les travailleuses et les travailleurs du réseau et que les primes COVID prendraient fin le 31 août prochain, elle termine en signifiant à l’assemblée que le mépris, ça suffisait.

4. Exercice du rapport de force :

a. Rapport sur la mobilisation

Danick Boudreau se présente à l’assemblée et fait rapport de l’intensification de nos mobilisations, il débute avec les jeudis +, la sensibilisation à la population pour les frais de stationnement, la campagne on sonne l’alarme, la campagne d’affichage sur le thème du poisson d’avril, de la tournée en mai dans l’ensemble des MRC des Laurentides pour informer les travailleurs sur la grève ;

b. Recommandation sur le mandat de grève

Steve Bouchard prend parole pour expliquer que nos ambitions doivent être à l’image des objectifs de négociation que nous nous sommes fixés, que des mandats de grève permettant d’intensifier la pression et forcera le gouvernement à nous prendre au sérieux, et nous permettra de perturber l’ensemble des réseaux tel que celui de l’éducation, de l’enseignement supérieur, de la santé et des services sociaux, car à la fin on veut gagner des conditions de travail améliorées et des salaires plus représentatifs de nos emplois.

c. Informations sur les services essentiels

Steve Bouchard poursuit indiquant de quelle manière le Code du travail a été modifié sur l’application des services essentiels lors d’une grève des salariés d’un établissement et qui augmente notre rapport de force pour les catégories d’emploi 2 et 3. Il présente un tableau indiquant quelques services cités à titre d’exemple démontrant l’application du calcul par pourcentage aux différents services pour les deux catégories d’emplois.

d. Règles du Fonds de défense professionnelle (FDP) et règles de participation à la grève

Josée Chapdelaine prend parole pour donner toutes les informations pertinentes sur les différentes particularités d’application du Fonds de défense professionnelle lors de la participation à la grève, ce fonds est une des manifestations les plus avancées de la solidarité syndicale. Elle présente les prestations hebdomadaires de grève après 3 jours

de conflit pour celles et ceux qui ont participé à la grève, que la prestation est hebdomadaire et versée directement au syndicat qui sera par la suite remis aux membres de manière équitable. Josée explique les différentes et principales fonctions du service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale de la CSN.

Louise Filion procède à la lecture de la résolution et règlement de participation des articles 16 et 19 des Statuts et règlements du FDP.

- Attendu que la décision de faire la grève est une décision collective;
- Attendu la nécessité de la solidarité et de l'unité de tous les membres;
- Attendu que tous les membres du syndicat sont directement impliqués et intéressés aux objectifs pour lesquels il y a conflit;
- Considérant que notre participation doit être basée sur la justice et l'équité;
- Considérant l'obligation pour le syndicat de se conformer aux statuts et règlements du FDP édicté par le congrès de la CSN.

Le président demande un proposeur et appuieur :

Il est proposé par: Nadine Richer

Appuyé par: Nancy Hurtubise

Et résolu que l'assemblée générale de notre syndicat se donne les règlements de participation à la grève suivants :

Louise Filion poursuit la lecture des règlements de participation :

1. Tous les membres doivent s'inscrire au conflit selon la méthode prescrite par le CE de la CSN, et ce, au plus tard dans les 7 jours qui suivent le déclenchement du conflit. Le refus de le faire équivaut à une renonciation aux prestations
2. tous les membres doivent s'inscrire à une équipe de piquetage ou être membre d'un comité de grève.
3. Chaque membre est tenu de faire son piquetage selon l'horaire établi par le comité responsable ou de participer aux travaux des comités, selon le cas
4. tous les membres sont tenus d'assister aux assemblées hebdomadaires d'information
5. Lorsque le syndicat organise des formations syndicales, les membres sont tenus d'y assister. De telles formations tiennent lieu de piquetage pendant cette journée.

6. Tout membre qui refuse de se conformer aux règlements de participation ne pourra bénéficier des prestations de grèves allouées par le FDP
7. Chaque membre du syndicat doit recevoir une copie des présents règlements
8. Aucune consommation d'alcool ou de drogue ne sera tolérée sur la ligne de piquetage ou au local syndical

Les membres de la CSN partagent cette conviction qu'il n'est point de gain sans effort et qu'il n'est point de victoire sans que les conditions qui la rendent possible ne soient mises en place. La première de ces conditions est la solidarité : une solidarité concrète, active, constamment nourrie et enrichie.

Voilà pourquoi le FDP a été mis sur pied. Voilà comment il peut appuyer les syndicats du secteur public CSN et leurs membres!

Le président demande le vote :

C'est adopté

5. Période de questions et de commentaires

Les questions se prennent à tour de rôle, elles sont répondues à la satisfaction de l'assemblée qui se dit prête à passer au vote.

Le président demande à Louise Filion secrétaire de procéder à la lecture de la recommandation de vote sur le mandat de grève :

Je mandate le STTLSSS-CSN, pour déclencher la grève à partir d'une banque de jours illimités, sur une base séquentielle (fédérative, sectorielle, régionale ou nationale), à exercer au moment jugé opportun, en coordination avec les fédérations du secteur public CSN réunies en CCSP*, en tenant compte de la conjoncture de la négociation et de la situation sanitaire.

6. Vote de grève : explication du déroulement du vote sur la plateforme SimpleSondage

Le président donne les explications, il précise jusqu'à quand la période de vote est ouverte et il répond aux questions.

7. Proposition de destruction des bulletins de vote (7 jours suivant la fin du vote)

Louise Filion procède à la lecture de la proposition de destructions des bulletins de vote, le président demande un proposeur et appuie :

Il est proposé par Virginie Kasapoglu appuyé par Danielle Imbeault de procéder à la destruction des bulletins de vote de grève (7 jours suivant la fin du vote).

C'est adopté.

8. Levée de l'assemblée

Le président demande un proposeur :

Il est proposé par Stéphane Chrétien de lever l'assemblée le 6 mai 2021 à 20h55.

Dominic Presseault
Président

Louise Filion
Secrétaire